



Le microcrédit personnel garanti

Un nouvel outil au service de
l'insertion sociale



L'exclusion financière : une réalité multi-facettes

« Une personne se trouve en situation d'exclusion financière lorsqu'elle subit un degré d'entrave dans ses pratiques bancaires et financières qui ne lui permet plus de mener une vie normale dans une société qui est la sienne »

G.GLOUKOVIEZOFF.

Difficulté d'accès aux services financiers

Comptes bancaires (- de 2 % de la population)

Crédit (40 % de la population française n'a pas recours au crédit)

Difficulté d'usage des services financiers

Chèques : (2 millions de personnes inscrites au fichier central des chèques)

Crédit : (2 millions de personnes inscrites au fichier des incidents de crédit aux particuliers – FICP)

L'exclusion financière : un dommage social

L'exclusion financière : cause ou conséquence de l'exclusion sociale ?

- Des ressources trop faibles, ou des charges trop lourdes ;
- Un analphabétisme de l'argent ?
- Des produits bancaires inadaptés ?

EXCLUSION BANCAIRE  **EXCLUSION SOCIALE**

- Etre pauvre coûte cher !*
- Agios, coût de l'argent (taux élevés) frais bancaires pour incidents, mécanismes de contournement...*

MAIS les services & produits financiers sont aujourd'hui pourtant indispensables dans une société monétarisée



L'accès au crédit personnel : un nouvel outil d'insertion ?

Le microcrédit personnel garanti :
pour un crédit « responsable »

- Un crédit adapté
- Un fonctionnement original grâce à une garantie publique

Un crédit adapté : les caractéristiques

■ Les Prêts

- Entre 300 et 3000 €
- Taux d'intérêt < 8 % (TEG)
- Pas de frais d'instruction
- Durée à l'horizon de projection du public visé : < 36 mois
- Des dérogations à ces conditions peuvent être examinées. Elles demeurent exceptionnelles
- L'objet du prêt peut s'inscrire dans un parcours d'insertion ou de logement

■ L'emprunteur

- Une personne physique
- En situation de difficulté d'accès au crédit bancaire
 - Faiblesse des revenus, ou leur caractère précaire
 - Relation bancaire dégradée
 - Age, maladie, etc...

**PAS DE DEFINITION LIMITATIVE
DE LA DIFFICULTE D'ACCES AU
CREDIT**

- Cas des personnes inscrites au FICP : selon la décision du COSEF du 11 décembre 2007, celles-ci peuvent bénéficier du microcrédit personnel sous certaines conditions.



Un fonctionnement triangulaire

L'acteur social est au centre du dispositif :

-aide à la formalisation du projet

-assure une intermédiation avec la banque en pré instruisant le dossier

-en cas d'incident de paiement l'acteur social assure une médiation qui évite l'exclusion bancaire de l'emprunteur



Emprunteur

Acteur de la solidarité

Intermédiation

INCIDENT

Médiation

Solution :
Echelonnement
Aide exceptionnelle
Garantie du FCS

Etablissement de crédit agréé: 15 partenaires bancaires

Aide en ingénierie
Démarche qualité



Couverture du risque de crédit

La garantie publique du Fonds de cohésion sociale

- Créé** par la Loi de programmation pour la cohésion sociale (18 janvier 2005)
- Doté** par des fonds d'Etat (Ministère des finances et de l'emploi)
- Piloté** par des instances dédiées
- Géré** par la Caisse des dépôts (convention du 5 avril 2005)
- Intervient dans deux domaines
 - La garantie de la création de TPE – PME et de l'économie solidaire
 - Expérimentalement : la garantie de microcrédits personnels



En concédant la garantie publique :

- à des prêts personnels responsables**
- en appui de l'insertion des exclus du crédit bancaire,**

La Caisse des dépôts est au cœur de ses missions d'intérêt général.

Elle assure un rôle d'ensemblier entre acteurs de la solidarité et établissements de crédit .

Elle reste fidèle à sa devise :

FOI PUBLIQUE



Caisse
des Dépôts

Expérimentations

160 expérimentations soutenues
par la CDC au 31 décembre 2007

